

Présentation de mon projet de construction

Mon projet consiste en la construction d'une maison destinée à devenir ma résidence principale. Pour ce projet, j'ai cherché à préserver le plus possible l'environnement.

Ma maison sera construite sur la parcelle 18 de la section AB à Vaour. Dans le texte qui suit, j'indique les rues selon leur dénomination actuelle au cadastre, je mets entre parenthèses leur future appellation dans le cadre de l'adressage qui est en train de se terminer sur la commune.

Le terrain est bordé au nord par un chemin (Chemin de Lisette) qui va de la voie communale n°101 (Route de Fonbouno) à la rue de l'Ouest (Rue du Couchant). Au nord de ce chemin, il y a une maison ancienne rénovée en pierre apparente qui a deux niveaux. Au sud de la parcelle, il y a une construction récente crépie, elle aussi sur deux niveaux. À l'ouest, les terrains mitoyens sont occupés actuellement par des bois et sont par endroits deux mètres plus bas. À l'est, il y a un garage revêtu de fibrociment ondulé sur une parcelle qui m'appartient, puis la voie communale n°101. À l'est et au nord, il y a les restes de murets le plus souvent occupés par des ronces. La parcelle elle-même a été peu entretenue ces dernières années. Elle est enherbée avec quelques arbres. Certains sont trop proches des limites de la parcelle. Il y a un grand frêne, un pommier, des sureaux en limite ouest de la parcelle et/ou dans les parcelles voisines. Le terrain donne l'impression d'être une clairière en train d'être occupée par les bois.

La maison en projet sera construite à la limite du terrain avec le chemin de Lisette au nord. Elle sera d'un seul niveau de plain-pied, d'un volume proche du garage voisin en plus allongé. Son revêtement extérieur est en bardage bois douglas amené à griser dans le temps. Pour l'isolation, je prévois d'utiliser des matériaux écologiques (laine de bois, ouate de cellulose, chanvre, etc.). La façade nord sera aveugle, la façade sud entièrement vitrée. Le toit sera à deux pentes en tuile canal à couleur de terre cuite avec en plus sur le versant est et sur le versant ouest trois panneaux photovoltaïques de couleur noire permettant en hiver d'assurer une production d'électricité suffisante pour couvrir la consommation. Le toit se prolonge sur une terrasse permettant de profiter de la chaleur du soleil en hiver dans la maison et d'avoir de l'ombre en été.

Le terrain sera aménagé avec de la gravette sur une largeur suffisante à l'ouest pour y garer des véhicules, sur une largeur moins importante à l'est pour accéder à l'entrée de la maison. L'accès se fera donc par le nord. Il y aura une porte à claire-voie pour accéder à pied à l'entrée. Il y a un débord du toit de 90cm, il sera plus important au sud-est pour pouvoir protéger des outils de jardin.

Je prévois de garder le grand frêne et le pommier mais de couper certains arbres vieillissants ou d'espèces invasives : les pruniers, les jeunes frênes et les sureaux dont l'ombre serait gênante pour la partie du terrain utilisée en jardin potager. Cette partie sera entourée de haies pour être protégée du grand gibier présent dans le voisinage. La partie agrément du jardin restera ouverte, je prévois d'y planter quelques arbres fruitiers qui seront taillés et des arbustes fleuris, et de mettre deux ou trois pergolas pour servir de support à de la vigne et à des actinidiers.

La maison aura des persiennes, type de volet peu courant mais présent dans le village. L'avantage est de permettre de protéger de la chaleur du soleil sans que les pièces soient dans l'obscurité complète. Elles seront en bois laqué.

Gérard LANOYE, le 11 Juin 2021

Construction d'une maison d'habitation 81140 Vaour	PC	PCMI4 NOTICE DESCRIPTIVE
	Juin 2021	ECHELLE : 1 / 50